

compatriotes. Ceux qui en profiteront seront l'exception. In medio virtus : ce qu'il faut éviter, c'est l'excès des abus, dans l'état habituel du péché ; ce qu'il faut empêcher, c'est que la facilité trop grande de gagner sa vie par le sport détourne, au même titre que les allocations de chômage distribuées d'une façon inconsidérée, quantité de jeunes gens de l'habitude du travail.

Certes il avait raison, un vieil ami à moi qui disait, il y a cinquante ans, qu'il préférerait un imbécile vivant à un savant mort, mais tout excès est nuisible et si les sports, pour être intéressants, doivent être le privilège d'une majorité de cancre ou d'oisifs, ils sont néfastes au point de vue social.

Vous ne le voulez pas, Messieurs, et c'est pour cela que vous ne pouvez que féliciter votre Sous-Commission d'avoir trouvé un moyen d'exercer un contrôle qui ne sera plus illusoire, sans porter atteinte aucune à vos prérogatives. Ce contrôle, seules vous êtes à même de l'exercer, parce que seules vos Fédérations sont compétentes pour juger les cas d'espèce et appliquer l'esprit aussi bien que la lettre des règlements.

Après une longue période de relâchement, il fallait, pour rétablir l'ordre, s'attaquer aux causes profondes du mal et, pour s'y attaquer, il fallait les rechercher, les préciser, et proposer des remèdes. Votre Sous-Commission ne s'est pas bornée à critiquer, elle a construit.

Maintenant qu'elle a construit, certaines Fédérations hésiteront ; d'autres résisteront. C'est aux hésitants et aux récalcitrants que je fais appel pour détruire dans la jeunesse sportive du monde de toutes les classes de la société cet appât du gain que la commercialisation du sport a engendré.

4. — Réunion de la Commission Exécutive du C. I. O. et du Conseil des Délégués des Fédérations Internationales, le 8 mai 1934, à Bruxelles

Ont pris part à la réunion :

- MM. le Comte de Baillet-Latour, Commission Exécutive du C.I.O.
- le Marquis de Polignac, Commission Exécutive du C.I.O.
- J. S. Edström, Commission Exécutive du C.I.O.
- Le Général Ch. H. Sherrill, Commission Exécutive du C.I.O.
- Dr. Lewald, Commission Exécutive du C.I.O.
- Dr. Ritter von Halt, International Amateur Athletic Federation.
- Comte Goblet d'Alviella, Fédération Internationale de Gymnastique.
- Colonel Baron G. de Trannoy, Fédération Equestre Internationale.
- Laeisz, International Yacht Racing Union.
- U. Salchow, International Skating Union.
- P. Anspach, Fédération Internationale d'Escrime.
- J. Rimet, Fédération Intern. de Football-Association.
- A. Bourdonnay-Schweich, Fédération, Intern. Haltérophile

- B. Cortenbosh, International Amateur Wrestling Federation.
- Schmidt, Fédération Internationale de Ski.
- P. Loicq, Ligue International de Hockey sur Glace.
- P. Loicq, Fédération Internationale de Bobsleigh et Tobogganing.
- Dr. L. Donath, Fédération Intern. de Natation Amateur.
- Dr. L. Donath, Fédération Intern. de Boxe Amateur.
- R. Liégeois, Fédération Intern. de Hockey sur Gazon.
- L. Breton, Union Cycliste Internationale.
- J. Carnot, Union Intern. de Tir.

M. Anspach a donné connaissance du rapport de la conférence des délégués des Fédérations Internationales sur la question de l'Amateurisme, tenue le lundi 7 mai à Bruxelles. Ce rapport sera communiqué au C.I.O. :

RAPPORT DE LA CONFERENCE DES DELEGUES DES FEDERATIONS INTERNATIONALES SPORTIVES AVEC LA COMMISSION D'AMATEURISME NOMMEE A VIENNE

Les délégués choisirent M. Edström pour présider la conférence et nommèrent M.M. Anspach et Evers respectivement Vice-Président et Secrétaire.

Après une longue discussion, à laquelle prirent part la majorité des délégués, les Fédérations votèrent à l'unanimité la définition unique de l'amateur ci-après :

«Est amateur celui qui pratique le sport uniquement par amour du sport et pour son bon plaisir, sans vouloir, dans un esprit de lucre, retirer de cette pratique un bénéfice direct ou indirect. Chaque Fédération Internationale règle et contrôle l'application de ce principe fondamental».

Dans sa séance de l'après-midi, la conférence des délégués, après avoir discuté le texte préparé par la Commission, a reconnu que ce texte n'est pas conciliable avec les conditions particulières de tous les sports.

Elle a, en outre, décidé de chercher à établir un statut minimum de l'amateur qui n'ait pas pour conséquence d'exclure certains sports très importants qu'il y a un intérêt primordial à conserver parmi les sports olympiques.

Dans ce but, elle a résolu d'adresser à toutes les fédérations internationales le texte de la Commission en les priant de faire connaître, par lettre, leurs observations sur les différents points envisagés. Les réponses, qui devront parvenir avant le 1er octobre 1934, seront réunies et classées par la Commission en vue de la préparation d'un nouveau texte — et celui-ci sera soumis à une nouvelle conférence des délégués des fédérations internationales qui se tiendra dans le plus court délai possible.

M.M. R. W. Seeldrayers, J. Carnot et Dr. Donath ont été adjoints à la Commission d'Amateurisme, nommée à Vienne et qui obtient un nouveau mandat.

Le Conseil a ensuite examiné les vœux présentés par M. Glandaz, au nom du Comité Olympique français, par l'Union Cycliste Internationale et par la Fédération Internationale de Boxe.

Le Président du C.I.O., interpellé par M.R. Liégeois, délégué de la Fédération Internationale de Hockey sur Gazon, désirant savoir pourquoi un Congrès Olympique n'avait pas été convoqué au cours de cette Olympiade, a répondu que la nécessité ne s'en faisait pas sentir parce qu'il n'y avait aucune question à mettre à l'ordre du jour. M. Liégeois avait insisté sur l'opportunité de soumettre à un prochain Congrès l'époque de la célébration de certaines compétitions, le Président lui a fait remarquer que, conformément aux règles protocolaires, c'était au C.I.O. qu'il appartenait de choisir l'époque où les Jeux doivent être célébrés, en tenant compte dans la mesure du possible des desiderata des intéressés ; il est indispensable pour la solennité des Jeux que les différentes compétitions aient lieu entre les cérémonies d'ouverture et de clôture. Les Jeux Olympiques ne sont pas une succession de championnats, mais le congrès de tous les sportifs du monde ; leur but est aussi bien d'ordre moral que d'ordre sportif.

Le Comte Goblet d'Alviella (Délégué de la Fédération Internationale de Gymnastique) ayant exprimé également le désir de soumettre au Congrès les difficultés existantes avec une autre Fédération Internationale au sujet du programme de Gymnastique, le Président lui fit observer que cette question ne relevait en aucune manière du Congrès, mais bien de la Commission Exécutive qui est qualifiée pour trancher les différends olympiques entre les Fédérations Internationales pour les questions qui ne sont pas d'ordre technique.

Le Président de l'Union Internationale de Tir, Monsieur Jean, Carnot, a fourni à la Commission Exécutive des précisions sur la participation de certains concurrents au concours de tir de la X^{ème} Olympiade, Los Angeles 1932. M. Carnot a promis d'envoyer à Athènes le projet d'une nouvelle réglementation pour la qualification des Tireurs Olympiques.

Le Président de la Fédération Internationale de Handball a informé le Conseil de la situation, actuelle de cette Fédération avec la Fédération Internationale d'Athlétisme.

La Commission Exécutive a approuvé le projet de programme de la Fédération d'Athlétisme amateur, de la Fédération Equestre Internationale, de la Fédération Internationale d'Escrime, de la Fédération Internationale de Lutte, de la Fédération Internationale de Natation Amateur, de la Fédération Internationale de Hockey sur Gazon, de l'Union Internationale de Tir, de l'International Skating Union, de la Fédération Internationale de Ski, de la Ligue Internationale de Hockey sur Glace.

Pour le Yachting, après un échange de vues avec M. Laeisz, délégué du Deutscher Seglerverband, les épreuves suivantes ont été admises :

- 1^o) 8 m. internat.
- 2^o) 6 m. internat.
- 3^o) classe Star (2 équipiers)
- 4^o) monotype (olympia-jolle)

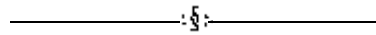
Les concours de yachting auront lieu à Kiel.

L'admission des Femmes a été demandée par les

Fédérations Internationales d'Athlétisme, de Natation, d'Escrime, de Gymnastique, des Sports Equestres, de Ski, de Patinage, et de Hockey sur Gazon.

M. Rimet, Président de la Fédération Internationale de Football Association, a exposé la situation nouvelle créée par les changements introduits par sa Fédération dans les règles de l'amateurisme.

Le Président du C.I.O. Le Secrétaire du C.I.O.
Baillet-Latour A. G. Berdez.



5. — Comité International Olympique Session de 1934 (An III de la X^{me} Olympiade) Athènes

Séance Inaugurale de la Session

La Séance d'ouverture a été célébrée dans la grande salle de l'Académie Nationale le 16 mai 1934 à 19 heures, en présence de S. E. le Président de la République, Mr. Zaimis, du Maire d'Athènes, des Membres du Gouvernement, de l'Archimandrite, du Corps diplomatique et d'une nombreuse assistance.

Le Président de la République a déclaré ouverte la Session.

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MAIRE D'ATHENES

Monsieur le Président,

Messieurs les Théores du Comité Olympique International.

Mesdames et Messieurs.

La Ville d'Athènes, première Cité de l'Athlétisme International dans l'histoire, et qui est, par conséquent, votre Maison, à vous tous, exulte de joie à l'occasion de votre arrivée et vous souhaite de tout cœur la bienvenue.

Le bonheur de vous voir parmi nous, ce ne sont certes pas mes paroles qui vous le diront, mais bien plus la joie qui rayonne sur nos visages, le sentiment commun de mes concitoyens, la sérénité enfin de la journée athénienne. Car, ainsi que vous devez l'avoir déjà senti, hommes et choses, vivent, ensemble, animés, sous cette même calme lumière une vie que l'esprit immortel insuffle et qui bat à l'unisson tous les jours d'un éternel printemps. Ici donc, gens et choses de cette ville, qui est votre propre demeure, vous parleront bien mieux que moi et entonneront de façon sublime, — j'en suis certain — le péan de leur joie. Pour ma part, je me contenterai d'exprimer, tant que je puis le faire, le sentiment de gratitude que nous ressentons pour l'honneur que vous nous avez fait en choisissant Athènes comme siège du Congrès pour le XL^e Anniversaire Olympique.

Quelle œuvre Grandiose ! Voici quarante années depuis le jour où prit corps et âme, en la vieille Sorbonne, la parole inspiratrice d'un Président digne de tout honneur, j'ai nommé le Baron de Coubertin, citoyen honoraire d'Athènes. Le monde civilisé, tout